

**RÈGLEMENT DU JEU**  
« JEU CONCOURS - LIVE BLACK FRIDAY - 25/11/24 »



**ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société Carrefour Hypermarchés, Société par Actions Simplifiée au capital de 346.758.000 Euros dont le siège social se situe 1, rue Jean Mermoz - ZAE Saint Guénault – BP 75, 91002 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Evry sous le numéro 451 321 335 (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise **un Jeu sans obligation d'achat valable le 25 novembre 2024 de 18h30 à 20h15, intitulé « Jeu concours live»** (ci-après le « Jeu ») et accessible exclusivement via Internet sur le site <https://www.carrefour.fr/evenements/live-shopping>

Ce Jeu n'est organisé ni par Netflix CPX, LLC, ni par Netflix CPX International, B.V., ni par aucune société du groupe Netflix (collectivement « Netflix »). En conséquence, Netflix ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'organisation du Jeu. A ce titre, la Société organisatrice exonère Netflix de toute responsabilité en lien l'organisation du Jeu. Par exception à ce qui précède, Netflix reste responsable des lots 5 à 9 (voir article 6 du présent règlement) et notamment en ce qui concerne l'organisation de l'évènement et de son bon déroulement.

Les informations fournies par le Participant lors de sa participation au Jeu sont fournies à la Société Organisatrice et non à Netflix, et ces informations seront utilisées conformément aux présentes.

**ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et participant au live le 25 novembre de 18h30 à 20h15. (Ci-après le « **Participant** »)

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

**La participation au Jeu est limitée à une participation par personne.**

**ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS**

**RÈGLEMENT DU JEU**  
« JEU CONCOURS - LIVE BLACK FRIDAY - 25/11/24 »



Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexacts ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

**De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.**

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- Se rendre sur <https://www.carrefour.fr/evenements/live-shopping> (ci-après le site)
- Participer au jeu en cliquant sur une vignette qui apparaîtra tout au long du live, le client doit ensuite renseigner son prénom, son nom puis son adresse mail, le client devra ensuite répondre à un QCM sur le live



## **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

### **Il y a au total quatre (9) gagnants.**

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort et annoncés pendant le live.

## **ARTICLE 6 : DOTATIONS**

### **Il y a, au total, neuf (9) lots mis en jeu, répartis comme suit :**

- Le “1<sup>er</sup> lot” : Enceinte Bluetooth Stanmore II MARSHALL d’une valeur commerciale de deux cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt dix neuf centimes (299,99€ TTC).
- Le « 2<sup>ème</sup> lot » : Console PlayStation 5 Slim Edition standard SONY d’une valeur commerciale de cinq cent quarante neuf euros (549€ TTC).
- Le « 3<sup>ème</sup> lot » : Ecouteurs AirPods 4 (MXP63ZM/A) APPLE d’une valeur commerciale de cent quarante neuf euros (149€ TTC)
- Le “4<sup>ème</sup> lot” : iPhone 15 256 Go Noir (MTP63ZD/A) APPLE d’une valeur commerciale de neuf cent quatre vingt dix neuf euros et quatre vingt dix neuf centimes centimes (999,99€ TTC)
- Le “5<sup>ème</sup> lot” : 2 places pour l'avant première de Squid Game 2 au Grand Rex le mardi 10 décembre à 19h30
- Le “6<sup>ème</sup> lot” : 2 places pour l'avant première de Squid Game 2 au Grand Rex le mardi 10 décembre à 19h30
- Le “7<sup>ème</sup> lot” : 2 places pour l'avant première de Squid Game 2 au Grand Rex le mardi 10 décembre à 19h30
- Le “8<sup>ème</sup> lot” : 2 places pour l'avant première de Squid Game 2 au Grand Rex le mardi 10 décembre à 19h30
- Le “9<sup>ème</sup> lot” : 2 places pour l'avant première de Squid Game 2 au Grand Rex le mardi 10 décembre à 19h30

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune remise de leur contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas, aux gagnants, de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Le participant est informé avant la participation que les lots peuvent être des produits ayant déjà servi lors des lives pour des démonstrations. Il est précisé que le produit est complet et non endommagé

**RÈGLEMENT DU JEU**  
« JEU CONCOURS - LIVE BLACK FRIDAY - 25/11/24 »



Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

**ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS**

**Le gagnant sera contacté par mail le lendemain du live et recevra son lot par e-mail ou par voie postale.**

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

Dans le cas où le gagnant ne répondrait pas, dans un délai de 15 jours, à l'email lui demandant la communication de son adresse postale, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera de la propriété de la Société organisatrice.

**ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES**

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse <https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles> s'applique.

**ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

**RÈGLEMENT DU JEU**  
« JEU CONCOURS - LIVE BLACK FRIDAY - 25/11/24 »



La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

**Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.**



## **ARTICLE 10 : REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) ou par simple demande écrite envoyée **avant le 25 décembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse :

Direction E-Commerce  
Live Carrefour  
93 Avenue de Paris  
91300 - Massy

## **ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE – RÉCLAMATION**

**11.1** La loi applicable du présent règlement est la loi française.

**11.2** Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées aux adresses suivantes :

Direction E-Commerce  
Live Carrefour  
93 Avenue de Paris  
91300 - Massy

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.

**11.3** Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.